

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03/04/2019

Date de convocation : 29/03/2019

Affiché le 12/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à 20 h, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Patrick LIEGEON, Maire.

Étaient présents : Etaient présents : MM. LIEGEON, PACQUELET, VUILLARD, CANNELLE, REMONNAY, Mme FAGIANI

Etaient absents excusés et représentés: Mme VIONNET donnant procuration à M. VUILLARD, M. BERGER donnant procuration à M. PACQUELET, M. JOURDIN donnant procuration à M.CANNELLE, Mme COUTURIER donnant procuration à M. LIEGEON.

Non excusé : M. ILLICETO Olivier

Secrétaire de séance : M. PACQUELET.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

I. FINANCES

Le conseil municipal procède à l'examen des différents budgets 2019.

Budget camping, camping-cars : les prévisions sont basées sur une baisse de fréquentation de 5%. Compte tenu des bons résultats du camping, les tarifs ne sont pas augmentés en 2019.

Budget eau : les prévisions des dépenses et recettes de fonctionnement, sont similaires au réalisé 2018.

Pour l'investissement, la commune prévoit une réfection du réseau d'eau potable, sur la rue Damvauthier, à hauteur de 40 000€.

Le budget eau étant équilibré, **les tarifs de l'eau restent inchangés par rapport à 2018.**

Budget forêt : le budget est élaboré par rapport aux prévisions des coupes de bois et par rapport aux charges prévues par l'ONF et en tenant compte des autres charges liées au budget.

Budget communal :

Fonctionnement :

- Les prévisions de dépenses et de recettes sont basées sur le compte administratif 2018.

Investissement :

Etat de la dette :

- 2 emprunts sont en cours soit 20 000€ de remboursement annuel.

- 1 nouvel emprunt sera réalisé afin de financer, les investissements d'aménagement routiers et de sécurité.

Subventions :

- Reste à percevoir des subventions en cours pour les travaux de l'église et les travaux routiers réalisés en 2018.

- Des demandes de subventions potentielles ont été demandées pour les aménagements routiers et de sécurité.

Fiscalité :

Les dotations de l'Etat restent inchangées, les recettes fiscales progressent légèrement. Les bases d'imposition de l'Etat augmentent de 2,17%. **Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'impôts communaux pour 2019.**

Autre

La commission des impôts se réunira le 18 avril en mairie avec les représentants de la DGFIP, pour étudier les valeurs locatives.

Les données chiffrées des différents budgets sont reportées ci-dessous :

BUDGET FORET	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES :	137 950.00 €	20 108.46 €
RECETTES	173 928.97 €	20 108.46 €
BUDGET EAU	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES :	54 492.80 €	56 719.61 €
RECETTES	83 326.09 €	56 719.61 €
BUDGET COMMUNE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES :	303 471.57 €	457 706.06 €
RECETTES	364 032.00 €	457 706.06 €
BUDGET CAMPING	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES :	170 700.00 €	0 €
RECETTES	202 789.78 €	0 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les budgets 2019.

II.URBANISME

DP : modification du PC de M. et Mme GOSSE

DP : M. et Mme RUBILONI pour une extension de leur habitation

DP : M. et Mme COUTURIER pour un aménagement de terrasse

DP : Association l'Echo du lac pour l'extension du chalet existant - Une délibération pour autoriser la construction sur le sol d'autrui et préciser les règles juridiques est votée à l'unanimité.

Réparation de la toiture du surpresseur : devis en attente

III.AGRICULTURE

Travaux sylvicoles : plusieurs devis ont été demandés, la décision sera prise en fonction de la meilleure offre.

Vente de chablis :

1^{er} lot : montant de la vente 3 700 €

2^{ème} lot : le contrat va être signé.

Vente de feuillus aux particuliers : date limite de remise des offres sous pli cacheté le 24 avril 2019.

M. REMONAY quitte la réunion à 22 h.

SCAF : le nouveau bail a été signé. Il est prévu de réaliser un état des lieux des locaux inclus dans le bail.

IV.EAU

Station de chloration aux Grangettes : les devis avec Enedis, Gaz et Eaux et les entreprises de T.P. ont été validés. Le coût total de l'investissement, pris en charge par le Syndicat des Tareaux s'élève à 56 000€.

V.FETES et CEREMONIES

Cérémonie du 8 mai : 11 h devant le monument aux morts, un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie.

Fêtes des mères : le repas aura lieu le 25 mai les personnes intéressées s'inscriront en mairie.

Elections européennes : dimanche 26 mai 2019, le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h, un planning sera prévu pour la tenue du scrutin.

VI.COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le vote des budgets aura lieu le 09/04/19

VII.QUESTIONS DIVERSES

Dossier contentieux pour le cimetière : notre cabinet d'avocats prépare le mémoire en défense, pour la Cour d'Appel. Ses honoraires sont pris en charge par notre assureur.

La CCLMHD a mandaté une enquête sur les habitudes d'achat.

Un conseil d'école s'est tenu le 02 avril il a été acté l'ouverture d'une 5^{ème} classe.

Eglise : un rendez-vous a été fixé avec l'Abbé MENOUX pour lui présenter les travaux de rénovation et les conditions d'ouverture par rapport à la sécurité. Il sera évoqué avec lui la possibilité d'une inauguration officielle avec une messe.

Le Sénateur Jacques GROSPERRIN rencontrera les élus de Saint-Point-Lac le 26 avril à 16 h 30.

Le propriétaire des murs de l'ancien salon de coiffure, au centre du village, nous informe que le local est disponible pour une autre activité commerciale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 37.

Le Maire, Patrick LIEGEON.

